

AMICALE DES PÊCHEURS DE COUDUN

Conseil d'Administration du vendredi 17 mars 2017

Ordre du jour :

- 1) Préparation de l'ouverture de la pêche 2017
- 2) Questions diverses

Compte rendu

Le Conseil d'Administration s'est tenu à partir de 15h à la salle Rousseau. Pour pallier l'absence momentanée de J. Gasnot, la Présidence est revenue provisoirement à R. Delacuisine, doyen de l'assemblée. H. Rollet et F. Leclère étant excusés et L. Pétrowick absent, 8 membres du Conseil assistaient à cette réunion, ainsi que Jean-Luc Bas, qui avait répondu à l'invitation. L'objectif principal était de préparer l'ouverture de la Pêche du samedi 25 mars 2017.

1) Préparation de l'ouverture de la pêche 2017

Les postes sont répartis et pourvus :

- barbecue (Joël et Hugues)
- bar (Françoise et Philippe). Françoise s'occupe du fonds de caisse.
- permis (Michel Lapointe et Jean-Luc)
- frites (Jean-Luc qui apporte une friteuse)
- Jacky Gasnot et Michel Leblond peuvent être polyvalents.

A ce jour, 19 personnes sont inscrites pour le repas.

On fait l'inventaire de tout ce qu'il faut prévoir (victuailles, condiments, charbon de bois et matériel). Il faudra penser à commander le pain (une baguette pour deux personnes). En fonction du lieu (salle ou bâtiment bleu), il faudra s'adapter pour le mobilier et le matériel. Les courses sont prévues chez « Intermarché » jeudi ou vendredi (Michel Lapointe et Jacky).

2) Questions diverses

Pour ceux qui peuvent se libérer, dépôt d'une fleur sur la tombe de Freddy CAQUERET. Rendez-vous le vendredi 24 mars à 16h au cimetière de MARGNY. Le Trésorier propose qu'une minute de silence soit respectée samedi, pour les pêcheurs ou leurs proches disparus cette année (adopté à l'unanimité).

M. Lapointe nous informe que la Fédération de l'Oise a envoyé un courrier à la Préfecture, visant à enlever son agrément au Président et à l'AAPPMA de Thourotte. Si toutefois cela était possible, il serait intéressant que l'Amicale prenne rang pour la reprise des baux (en fonction du prix) concernant uniquement la partie canal. On pourrait ainsi pêcher en deuxième catégorie avec quatre cannes avec un permis pris à Coudun. Une majorité se dégage pour soutenir ce projet. Il est rappelé (statuts) qu'un membre du bureau est tenu de prendre son permis à Coudun.

Le « casse-tête » des permis est évoqué. Jean-Luc et Michel Lapointe nous éclairent en expliquant le maquis des règlements.

Michel Lapointe nous dresse l'état des finances à ce jour.

- Vente des ferrailles : 1.578 €
- Livret A : 11.718 €
- Compte Bancaire : 1.561 €
- Subventions de la Mairie : 1.600 €
- Remise sur les permis pris sur Internet : (93,50 € puis 150 €)

Il faudra reposer la question, lors de la réunion du SIAVA prévue le 21 mars à Clairoux, pour savoir si notre subvention 2017 sera allouée sur la base des factures (environ 800 €) ou sera forfaitaire (1.200 €) comme cela est prévu pour 2018.

A notre connaissance, cinq pêcheurs ne reprendront pas une action, (ou se placeront éventuellement en année sabbatique), se contentant ponctuellement de cartes à la journée. Les départs seront compensés par l'arrivée de trois nouveaux actionnaires.

Joël Le-Dû intervient sur trois points.

- Le forum des associations de Coudun est prévu le samedi 2 septembre 2017, de 14h à 18h, avec préparation le matin. Les associations sont invitées à y participer (animations et stands). Michel Lapointe demande si l'on peut solliciter la Fédération (panneaux, animations, jeux...). Le Président nous informe que la demande a déjà été formulée. L'association « Nymphéas » pourrait réaliser un petit film d'environ trois minutes (attention au droit à l'image).

- L'étude du calendrier 2018 montre que, pour respecter la décision prise en Assemblée Générale d'ouvrir la pêche à Coudun chaque année le dernier week-end de mars, notre « ouverture » serait reportée de trois semaines, par rapport à l'ouverture générale en première catégorie. La décision est prise de consulter les sociétaires, sur le fait d'avancer d'une semaine la date d'ouverture de 2018 voire, de s'aligner à nouveau sur la date de l'ouverture en France.

- A propos des déflecteurs, il demande si l'on ne pourrait pas venir travailler en semaine pour avancer les travaux (sans déranger les pêcheurs). Le Président nous informe que cette demande d'autorisation anticipée de travaux, à partir du premier septembre 2017, a déjà été envoyée à la Fédération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le Président à 16h15.

Les secrétaires : F. Leclère et M. Leblond